se trouvait dans la boutique de Gehelin; et l'on a eu grande peine à conduire à la permanence l'assassin que la foule voulait lyncher.

DOUBLE MEURTRE. — Paris, 8 juin. — Vers huit heures et demie, ce matin, rue Legendre, en face le n° 42, le nommé Jules Berdhaudière, 28 ans, garçon coiffeur, demeurant rue de Lévis, 30, a tiré cinq coups de revolver sur deux de ses camarades, à la suite d'une discussion après boire et pour un motif des plus futiles.

Les deux blessés, nommés Baselet, 31 ans, serrurier, demeurant rue de la Terrasse, 17, et Léger Loin, 30 ans, demeurant rue de Lévis, 25, ont été transportés à l'hôpital Beaujon.

Baselet qui avait reçu deux balles dans le ventre est mort dans l'après-midi. Léger a reçu une balle dans la cuisse droite et une troisième lui a traversé la main droite.

Berdhaudière a été écroué au Dépôt à deux heures.

HORRIBLE PARRICIDE. — Perpignan, 8 juin. — Un crime vient d'être commis à Perpignan.

Hier, on a trouvé pendu dans sa chambre, un vieillard de quatre-vingt-trois ans, le sieur Mascle.

Le cadavre portait au cou quatre entailles faites avec un rasoir.

Un pistolet se trouvait dans la main droite du pendu.

Une balle, tirée sous le menton, s'était logée dans le crâne.

D'après la position du corps et l'état des lieux, la justice croit que Mascle a été victime d'un assassinat.

Le crime aurait été commis par sa fille, sa petite-fille et l'amant de cette dernière, nommé Paul Dugues.

L'enquête se poursuit.

Nouvelles Étrangères

L'ALLIANCE ANGLO-ITALIENNE

Rome, 8 juin. — Une note officieuse dit : « Les journaux ont publié une lettre de M. Millevoye sur les rapports italo-anglais, dans laquelle sont reproduites des communications qui auraient été faites à M. Millevoye par le prince Napoléon.

« Nous sommes autorisés à déclarer que ces communications, si tant est qu'elles aient été exactement entendues, ne représentaient que des suppositions gratuites et personnelles du feu prince auquel elles sont attribuées. »

L'ESCADRE FRANÇAISE A CRONSTADT

St-Pétersbourg, 8 juin. La *Gazette russe* de St-Pétersbourg considère la prochaine arrivée à Cronstadt de l'escadre française comme un nouveau témoignage de l'amitié franco-russe.

Il déclare que les marins russes tiendront à honneur de lui faire une réception aussi chaleureuse que celle qu'ils reçoivent constamment dans les ports français.

TREMBLEMENT DE TERRE EN ITALIE

Rome, 8 juin. — Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie un peu après deux heures, dans une grande partie de l'Italie.

A Vérone, les secousses, précédées de mugissements qui ont produit une grande panique, ont été très fortes et n'ont eu lieu à deux heures trois minutes.

La population s'est enfuie des maisons, la sous-directrice d'un pensionnat est morte de frayeur. Quelques cheminées sont tombées.

A Marcenigo, trois maisons se sont écroulées et ont fait trois victimes.

A Tregnano, beaucoup de maisons ont été endommagées.

A Badicalavena, dix-sept personnes ont été retirées vivantes des décombres.

Vers 6 heures, on a ressenti une autre secousse. On parle de dégâts dans toute la province.

A Pavie, le tremblement de terre a été ressenti à 2 heures 5.

La secousse a été ressentie à Domodossola, Bellune, Milan, Parme, Modène, Ferrare, Florence, Ravenne, Brescia et Pavie.

Le gouvernement a envoyé des secours.

La situation au Dahomey

Les nouvelles apportées par le courrier de la côte occidentale d'Afrique, *arrivé hier à* Paris, sont loin d'être satisfaisantes ; notre situation au Bénin, au lieu de s'améliorer, comme on l'espérait, tend au contraire à s'aggraver.

Le Dahomey semble ne vouloir tenir aucun compte de notre traité, et profite des circonstances pour s'armer.

Tous nos officiers sont convaincus que la situation actuelle ne saurait durer longtemps.

L'agence Havas publie le télégramme suivant :

Saint-Louis, 8 juin.

Des dépêches privées annoncent que des armes de provenance allemandes ont été débarquées à Whidah pour les troupes dahoméennes.

On assure, d'autre part, que l'entourage de Behanzin serait assez mal intentionné ; mais le roi se montrerait personnellement d'autant plus décidé à observer fidèlement l'accord signé avec lui que qu'il a à se défendre contre les attaques de certaines tribus voisines.

Touchante anecdote

Un détail au sujet du brave commandant des Invalides.

Le général Sampt venait de se flancer à Mlle Pelletan, en juillet 1870, au moment de la déclaration de guerre. C'était alors un officier fort élégant, à la physionomie fine et souriante.

Quand il revint, de longs mois après, les deux bras amputés, il voulut rendre à sa fiancée la parole échangée.

Celle-ci refusa, déclarant qu'elle était d'autant plus fière de son époux que celui-ci avait été plus malheureux.

Et le mariage fut célébré.

Dernière Heure

Suicide d'une enfant de six ans

Lyon, 8 juin. — Une fillette de six ans s'est jeté aujourd'hui par une fenêtre du 4e étage. Cet acte de désespoir lui a été inspiré par les mauvais traitements que sa mère lui faisait subir. Plusieurs fois déjà elle s'était enfuie pour le même motif.

CONFÉRENCE

Sur la Bataille de Wattignies et le Déblocus de Maubeuge

La salle du Théâtre de Maubeuge était comble, dimanche à cinq heures, pour entendre la conférence de M. le sénateur Maxime Lecomte sur la bataille de Wattignies.

La société Philanthropique et l'Orphéon portaient leur gracieux concours à cette belle fête patriotique.

La symphonie a joué un pas redoublé, le Salut à Victoire, la *Marseillaise*; l'Orphéon a chanté le chœur *France*, et la *Marseillaise*, l'hymne national a été redemandé et bissé avec de frénétiques applaudissements.

M. Jules Wallrand, maire de Maubeuge, président du comité, ayant auprès de lui M. Herbecq, député, MM. Neuillist, Lucien Brasseur adjoints; Henri Sculfort, conseiller général, Hennequin, Berteau, Delcroix, président du conseil des Prud'hommes ; les membres du comité pour l'érection des monuments commémoratifs.

On remarquait aussi la présence de M. Fagel, de Valenciennes, le célèbre statuaire; auteur du monument de Dupleix, à Landrecies et qui se chargera aussi du monument de Maubeuge.

M. Bruneau, instituteur, avait tracé une grande carte qui indiquait très clairement les localités du champ de bataille et les positions des armées.

Avant de donner la parole à M. Lecomte, le président a prononcé une allocution inspirée par la circonstance et qui a été saluée par de chaleureux applaudissements.

La conférence de M. Maxime Lecomte a duré environ une heure et demie. Elle a obtenu un succès considérable et a excité au plus haut point les sentiments patriotiques.

La souscription des vieux soldats, pour mémoratifs a pris un nouvel élan et on espère arriver à un résultat digne de la région et de la France.

SOUSCRIPTION

en faveur des Victimes de la Catastrophe de Coudekerque-Branche.

		fr.	c.
MM. Velox Pollis		2	»
Anonyme		1	»
Van der Bilt		2	»
D. Laderrière		3	»
Anonyme		0	75
E. Mader		2	»
Anonyme		0	50
Anonyme		3	»
Raoul Rondauel		1	»
Dervaux-Benoit		1	»
Henri Soulé		1	»
Anonyme		1	»
Anonyme		2	»
Anonyme		1	»
Anonyme		1	»
Anonyme		1	»
Crosnier		1	»
A. C.		0	»
Mlle H.		0	50
M. H. Vanheddeghem, Halluin		1	50
Total :		22	25
Montant de la deuxième liste	fr.	460	25
Ensemble :	fr.	482	50

Le Mouvement gréviste

A ROUBAIX

LA GRÈVE DES RENTREURS

L'Affaire de la Rue de la Paix

Malgré les sages conseils des membres de la Chambre syndicale des rentreurs, des actes d'intimidation très regrettables se produisent constamment ici.

Car il faut le dire à l'honneur des chefs du groupe des rentreurs, le calme ne cesse d'être recommandé aux grévistes et tout acte d'intervre à la liberté du travail est sévèrement blâmé par la commission du syndicat.

Néanmoins nous sommes contraints de signaler quelques faits regrettables qui se sont produits dans la journée.

D'abord, rue Saint-Antoine, au tissage J. D'Hoze et Cie, hier matin vers huit heures et demie, un broyeur du nom de Lepers reprochait à un collègue de faire broyer, une chaîne par une femme, il l'injuria, le traitant de fainéant. Ce dernier se plaignit au directeur, mais quand il revint il fut assailli par Lepers qui lui asséna plusieurs coups de poing.

M. Chauveau, commissaire de police fut prévenu aussitôt et quelques moments après l'agresseur fut arrêté.

Trois autres arrestations ont été opérées par M. Vancostenoble, commissaire du troisième arrondissement : ce sont celles d'individus se disant rentreurs ou broyeurs mais qui la plupart du temps ne travaillent pas.

Vendredi dernier, dans l'après-midi, ces individus se trouvaient rue Bernard en face du tissage Pollet, lorsqu'un broyeur nommé Vanderlaughem, se dirigeant vers l'usine, fut accosté par l'un des grévistes qui lui demanda pourquoi il travaillait.

La réponse de Vandeghaghem fut celle-ci :

Je me suis présenté au syndicat, on n'a pas voulu me donner quelques secours pour ma famille ; par conséquent, je suis obligé de travailler.

Son interlocuteur le désigna à ses amis qui, en moins de quelques minutes, rouèrent de coups le malheureux.

Une plainte fut déposée entre les mains de M. Vancostenoble, commissaire du 3e arrondissement.

Sur cette plainte, une enquête habilement menée par ce magistrat, amena l'arrestation de trois individus qui seront conduits à Lille ce matin.

D'autre part, les grévistes proprement dits conservent un calme bien fait pour nous rassurer. Hier matin les rentreurs du tissage Mazure-Mazure n'ont pas repris le travail, mais n'ont donné lieu à aucun reproche.

A neuf heures du matin un obit était célébré en l'église Sainte-Elisabeth, pour un rentreur décédé, M. Delespierre.

Tous les grévistes, au nombre d'au moins 400, y assistaient.

La gendarmerie a été renforcée hier de cinq brigades venues de Saint-Amand, Seclin, Armentières, Haubourdin et Lille.

L'affaire de la rue de la Paix

L'enquête sur cette regrettable affaire continue à être menée avec beaucoup de sagacité par M. Chauveau, commissaire de police du 4e arrondissement.

Un 3e agresseur, nommé A. Rosquin, a été arrêté dans la journée par l'agent de sûreté Cuvellier.

Quant à la victime, son état est assez satisfaisant que possible.

Soyons calmes et positifs

J'ai la lire dans le *Journal de Roubaix*, en chronique locale, une lettre de 4 mes yeux, quelque concus dans un fort bon esprit, me parait vouloir apprécier qu'un des petits côtés d'une question grave.

A mon avis, disserter, en ce qui concerne la grève des rentreurs, est inutile ; ce qu'il faut, c'est trouver et immédiatement agir.

Oui, il faut immédiatement agir, car il serait mauvais de laisser les ouvriers dans l'indécision, s'en bouter, retarder et naturellement rendre de plus en plus difficile une solution que, de part et d'autre on désire et que la loi nous impose.

Point de faits exagérés, les chômeurs du boulevard de Paris ne m'offusquent point, car, outre que mon grand âge me permet de compter les grands industriels devenus les employés de leurs petits employés, je vois avec plaisir les marchands de moutons rétablissant et se disant : plus possible de loger l'ouvrier dans une cage à lapins!

Point non plus de bases envie, car je ne désespère point de voir un jour, les frais sont et changeant! Un de mes fils, rentreur, se faire bâtir, sur un boulevard quelconque, une maison somptueuse, et, dans un dernier sourire je pourrais finir ces jours : notre situation sociale actuelle en décide ainsi.

Certes, cette situation sociale, ne comportant que des inégalités, des heureux et des malheureux, est essentiellement vicieuse, mais, malheureusement donc en œuvre et, à Roubaix, pour la modifier, dans un sens favorable à tous, commençons par l'étude des causes de la division qui vient de surgir entre patrons et rentreurs.

Les rentreurs ont dit aux patrons : nous allons demander, vous voulez — ce chez nous, je ne l'approuve pas ; si mes fils en avaient consulté, je leur aurais dit qu'ils avaient tort. Mais, que les patrons aient dit : nous allons, chez nous une députation pour recevoir vos propositions. Cela ne fait aucun doute les rentreurs l'envoient immédiatement.

Quoi que l'on fasse! par l'instruction qui se répand, par une idée qui se propage, par l'intérêt, c'est cette qui établit que : le capital n'est rien, et qu'il n'a de puissance que celle que lui communiquent les efforts réunis du travail dont l'énergie est la seule et véritable source d'où il émane.

Que les choses roulent ainsi ou autrement, moi, dans mes vieux jours, je ne suis point d'amour-propre excessif, ne pensons qu'à Roubaix, notre chef Roubaix ! Et, pour le bien de notre ville et commercial, ne voyons que le coup funeste qui lui serait porté par un arrêt subit dans son essort et surtout, évitons une grève générale.

Un ouvrier rentreur.

P.-S. — Le journal de Roubaix toujours en chronique locale, depuis la lettre à laquelle je me réfère ci-dessus, a publié deux autres. Les arguments qu'elles contiennent ne valent pas que je m'y attarde, certain que patrons et rentreurs feront comme moi. De poi ts arguments des mœurs électorales tolèrent sont tout à fait surannés dans une situation aussi grave que celle que nous subissons.

A LONDRES

Londres, 8 juin. — La ville est absolument paralysée par la grève des conducteurs étant générale. La Compagnie aurait déjà fait des concessions. La journée de douze heures serait inaugurée pas plus tard que le 15 juillet.

Les cochers recevront six shillings et six pence par jour, les conducteurs cinq shillings.

Les Compagnies refusent de congédier les hommes qui leur étaient restés fidèles.

Chronique locale

ROUBAIX

Un coup de casse-têtes. — Dimanche soir vers minuit, plusieurs jeunes gens entraient à l'estaminet tenu par Mlle Lagrange, rue de Lannoy. Le sieur Jules Davivier, dessinateur, âgé de 30 ans, demeurant rue de Maubeuge, eut une discussion avec la cabaretière; presque tous les consommateurs sortirent et au même moment, la vitrine fut enfoncée.

M. Davivier ouvrit la porte pour s'assurer de ce qui se passait à l'extérieur ; à peine avait-il mis les pieds sur le seuil, qu'il reçut à la figure, au-dessous de l'œil droit, un violent coup de casse-tête. Il fut immédiatement conduit à la pharmacie avoisinante située où M. le docteur Delannoy, appelé, lui prodigua des soins.

Quelques instants après, rue Décrème, des individus se jouaient l'auteur de ces violences ; c'est un nommé Edouard Deroubaix, serrurier, âgé de 26 ans, demeurant rue Décrème ; il a été écroué au dépôt.

Les ivrognes. — Dimanche matin vers onze heures, *Louis Dauvaumas*, tisseur, demeurant rue de Lannoy, fort Desprez, était livré, et pour se distraire, insultait les passants : l'un d'entre eux, homme qui avait été grièvement blessé, le nommé Gustave Cordonnier, demeurant rue Pierre-Legrand, lui fit mieux, il lui donna pour Pâques de suite et se contenta de l'inviter à retourner chez lui.

L'ivrogne répondit à l'agent par des injures et des coups, ce qui lui valut d'être conduit au dépôt de la Place Ste-Elisabeth.

Vers midi, le nommé Gustave Verdonck, âgé de 15 ans, demeurant rue Malesherbe, cour de la Brasserie de l'Union, se trouvait ivre, à l'estaminet *au Retour des Colonies*, et parce qu'on lui avait refusé à boire, injuriait les consommateurs.

L'agent Sobrin l'a conduit au dépôt du deuxième arrondissement.

— Rue de Condé, vers trois heures de l'après-midi, le nommé Jules Dewez, âgé de 45 ans, demeurant cour Vernier, faisait un tapage qui attira les agents Demeurelle et Labbe. Ceux-ci le conduisirent au dépôt.

A sept heures, peu tant que l'agent Delrezo réitérait un tapage, il a été conduit au cloître, demeurant rue du Port, qui avait grossièrement insulté son épouse. Le nommé Charles Lebiau, tisseur, brisait la vitrine de cet M. Decrème, cabaretier rue Solférino. Un rapport a été également rédigé à sa charge.

Un estaminet pillé. — La rue de la Limite *continue à être le théâtre* de scènes violentes qui nécessiteraient un service spécial de police.

Le cabaret de M. François Clauss dit le *Grand François*, situé à l'angle des rues la Limite et de Thionville a été complètement pillé.

Depuis un mois une vive animosité régnait entre ce cabaretier et un sieur Vanlerberghe, qui avait été condamné en simple police sur une plainte du Grand François et s'était promis de se venger.

Donc, dimanche soir vers dix heures, Alcide Vantisphout, âgé de 22 ans, demeurant rue du Progrès accompagné de Louis Gossens, âgé de 20 ans, demeurant rue Saint-Joseph, se présentaient chez M. Clauss et lui cherchait querelle. Bientôt verres, tables, chaises furent lancés sur le cabaretier ; la lampe à pétrole fut brisée et le feu se communiqua au plancher. Heureusement il fut vite éteint par les voisins.

M. Clauss avait reçu à la tête un coup de chaise qui l'avait blessé à la main droite. Blessure au côté droit inférieur du crâne d'une longueur de huit centimètres. Une jeune fille qui se trouvait dans l'estaminet avait été grièvement blessée au ventre.

La gendarmerie, immédiatement informée, a ouvert une enquête et hier matin Vantisphout a été conduit à la prison de Lille. Dehortfrie, garde-champêtre à Croix, et remis entre les mains de la gendarmerie.

Le troisième agresseur est en fuite.

Bris de clôture. — Hier après-midi, vers 3 h., un tisserand, P. Blondel, demeurant rue de la Limite, avait un plus que de coutume bu quelques verres chez M. Tabellion, à la « Ville de Bruxelles », et sans aucun motif, brisa les deux vitrines et prit la fuite.

Le gendarme Dehortfrie du fait, est à la recherche de Blondel.

Rixe entre cousins. — Lundi soir vers 7 heures, deux cousins germains se trouvaient à prendre des choses dans l'estaminet du Petit Convoyeur, tenu par M. Dedoncker, rue de Toulouse, en face du marché de Fontenoy. A propos d'ouvrage et de paye, une altercation se produisit accompagnée de gros mots. L'un des cousins souffleta son adversaire. Quelques consommateurs s'interposèrent et les deux belligérants allèrent se colleter sur le marché de Fontenoy.

Après quelques horions, les deux cousins se quitèrent, en promettant de ne plus se trouvant ensemble ce jour-là.

Il recommande également à ceux qui ont des plaintes des marchands de laines ne sont pas écoutées, tous doivent solliciter la charge de courtiers jurés.

M. Muller est partisan de la liberté du commerce et il regrette en cette occasion de se séparer de ses amis.

Il ne voit pas en quoi le syndicat peut être utile. Après un échange d'observations, il est décidé à la majorité de 52 sur 53 négociants présents, qu'une protestation sera adressée aux Chambres et tribunaux de commerce, ainsi qu'aux chambres syndicales des courtiers assermentés de Roubaix-Tourcoing.

Lecture est donnée de la protestation suivante :

« Les soussignés ayant appris par la rumeur publique que quelques courtiers et industriels sollicitaient l'autorisation d'établir sur nos places des ventes publiques mensuelles de blousses et déchets, prennent la liberté de protester auprès des membres de la Chambre de commerce et du tribunal, contre cette mesure qui causerait un préjudice considérable à toutes les maisons du négoce et aux courtiers marrons des villes de Roubaix-Tourcoing.

Ils noquiescent à la protestation, les soussignés négociants en blousses prennent en outre l'engagement de ne plus exposer aux ventes d'Anvers des blousses ou déchets provenant des peignages français.

Il est ensuite procédé à la nomination de la commission chargée de poursuivre le but du syndicat des marchands de laines.

La séance est levée à cinq heures.

Un brutal. — Hier matin, vers 9 h., un jeune homme de 16 ans, P. Dordeurs, passait rue du Tilleul, lorsque soudain il fit épouvantable en en lui disant : « Tu veux donner 4 sous ! »

Et pourquoi cela répondit le jeune homme. Alors celui qui lui avait fait l'injonction s'emparait de son chapeau, le volait et pour finir le lançait dans la devanture de l'estaminet Cornelis, dont un carreau fut brisé.

Le sang-froid et le calme du jeune qui passait en ce moment s'empara de l'agresseur qu'il conduisit au dépôt.

L'individu est un sieur Gustave Epinet, 20 ans, ratisseur.

Il a été interrogé par M. Collard, commissaire de police du 1er arrondissement et sera transféré aujourd'hui à Lille.

Outrage et rebellion. — Le nommé Désiré Castel, 30 ans, rattacheur, demeurant au Rhoubons-Tout, a été arrêté pour outrage et rébellion envers le garde-champêtre Dhal.

Extradé. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis aux autorités belges le nommé Adolphe Flysen, 23 ans, né à St-Nicolas (Belgique, poursuivi par le parquet de Termonde, pour attentat à la pudeur.

La question des halles. — Depuis vendredi dernier, M. Louis Maraïn à qui la ville avait concédé le monopole exclusif du factorat des halles a suspendu ses paiements.

Nous avions cru devoir être discrets, mais le choses est aujourd'hui complètement dans le domaine public, et il est plus de raison de ne pas parler d'une affaire de nature à apporter dans le fonctionnement des halles une réforme profonde.

Nous avons à réparer de cette importante question des halles.

Fête de gymnastique. — La fête gymnique que la société de gymnastique et d'armes la Tourquennoise offrait dimanche soir à ses membres honoraires a obtenu un légitime succès.

La musique municipale sous l'habile direction de son excellent chef M. Grisey, prêtait son concours à la fête.

Après la brillante ouverture du Cid de Massenet, par la musique municipale, les gymnastes ont fait leur entrée, et ont exécuté en musique une série de marches et contre marches qui ont été très applaudies.

Ensuite ont eu lieu les mouvements d'ensemble de la fête fraïs, l'exercice de la fête fédérale française, le travail par section aux appareils, les assauts de canne et de bâton, les jeux de force, les exercices d'ensemble aux massues par les gymnastes, et les mouvements d'ensemble avec chant par les pupilles, etc.

Les gymnastes manœuvraient sous la direction de leur chef-instructeur M. Delannoy. Les exercices de grande difficulté ont été rendus avec un ensemble admirable et ont été fort appréciés du public.

La fête de dimanche soir a démontré une fois de plus que notre vaillante société municipale a pris rang parmi les meilleures sociétés de la région, et qu'elle ne tardera pas, nous l'espérons, à conquérir de nouveaux lauriers.

V. D.

Neuville-en-Ferrain. — Dimanche prochain, 15 juin, grande fête musicale et tir à la cible chinoise par les compagnies de musique et les sociétés de tir du canton de Neuville vers 3 heures. Les sociétés de Roubaix, Roubaix-tout, Roncq, Linselles, Harmonie Tourquennoise; fanfare du Petit-Château de Tourcoing et la fanfare impériale royale de Mouscron prendront part à cette solennité musicale.

Les compagnies des Sapeurs-pompiers de Lauwe, Bousbecques, Roncq, Linselles, Mouscron et Tourcoing prendront part au tir.

Déjà les préparatifs organisés par la Commission, cette fête sera des plus attrayantes.

Le soir, à dix heures grand feu d'artifice.

Lys-les-Lannoy. — Malgré la pluie qui menaçait de tomber toute la journée, le carrousel au profit des pauvres a pleinement réussi. Cent trente cavaliers y ont pris part. Le cortège s'est formé à la *Justice* et s'est mis en route vers 3 heures en suivant la rue de Lannoy et la route de Lys et de là chez M. Barbieux où était la pista. A 5 h. 1/2 le carrousel commençait.

Une quête au profit des pauvres a été faite par Mlle Renard et M. Jules Verest qui ont recueilli une somme de 35 fr.

Les prix ont été fort disputés ; voici comment ils se sont répartis :

1er prix, 120 fr. capéras, M. Clovis Bourgois, de Roncq. — 2e prix, 100 fr., M. Victor Lebrun, de Lys. — 3e prix, 80 fr., Liagre Jules, Dottignies. — 4e prix, 60 fr., Jean-Baptiste Lebrun, de Lys. — 5e prix, 40 fr., Désiré Duquenne, de Toufiers. — 6e prix, 30 fr., Jean-Baptiste Lebrun, de Bondues. — 7e prix, François Castel, d'Hellemmes. — 8e, 9e, 10e et 11e prix, surprises, Auguste Verest, Bouque, Vermeche Léonard, Barge, Rémy d'Halluin, Delplanque.

Le jury se composait de MM. J. Verest, président, Vermeche, vice-président, secrétaire, et 20 membres de la commission. Une mention particulière pour la fanfare municipale de Lys, qui a eu un succès vraiment entraînants pendant toute la durée du Carrousel.

TOURCOING

RÉUNION

des négociants en blousses et déchets et des courtiers marrons.

Nous avons annoncé dans notre numéro de vendredi dernier, la réunion tenue au Café de l'Hôtel-de-Ville par les négociants en blousses et déchets et par les courtiers-marrons, fortement mécontents dans leur existence par la question d'organisation de ventes mensuelles de blousses.

Nous recevons communication du procès-verbal de la réunion que nous nous faisons un plaisir d'insérer.

Une réunion très importante à laquelle assistaient un grand nombre de négociants en blousses et déchets, a eu lieu le jeudi 1 juin dans la grande salle du café de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, à l'effet de protester auprès des Chambres et tribunaux de commerce des villes de Roubaix-Tourcoing contre la nouvelle décision prise, de multiplier les ventes publiques des laines et déchets.

Le bureau était ainsi composé : président, M. Salembier, de la maison H. Sandrart ; assesseurs, MM. Jules Brierre, négociant à Roubaix, Aug. Harmann, de la maison E. Lehoucq ; secrétaire, Julien Tack, négociant commissionnaire à Tourcoing.

La séance est ouverte à 3 h. 1/2.

Le Président prend la parole et il s'étend longuement sur le sujet si intéressant des ventes publiques.

En très bons termes, il rappelle le préjudice considérable causé au négoce local par l'établissement des ventes publiques qui, si elles se multiplaient encore amèneraient insensiblement et à bref délai, la disparition de la classe si intéressante des marchands de blousses et déchets.

Il rappelle aussi la campagne entreprise en 1880 par la maison Tack et compagnie et il donne lecture de la lettre adressée à cette époque aux chambres de commerce de Roubaix-Tourcoing.

Cette pétition, signée de tous les négociants des deux villes avait pour objet d'obtenir, sinon la suppression, du moins la réglementation équitable des ventes.

Il termine en engageant tous ses confrères à se constituer en syndicat.

Après lui, M. Julien Tack rappelle les efforts tentés il y a douze ans pour résister à la fièvre des ventes qui s'était emparée de quelques courtiers jurés.

Il rejette la situation actuelle sur le manque de cohésion qui régnait à cette époque parmi les marchands de laines dont la plupart se refusaient à prévoir le danger aujourd'hui si difficile à conjurer, et surtout sur la composition des Chambres de commerce dont les éléments ont toujours été formés de négociants ou d'industriels intéressés à protéger le haut négoce et la grande industrie.

Il recommande également à ceux qui ont des plaintes des marchands de laines ne sont pas écoutées, tous doivent solliciter la charge de courtiers jurés.

M. Muller est partisan de la liberté du commerce et il regrette en cette occasion de se séparer de ses amis.

Il ne voit pas en quoi le syndicat peut être utile. Après un échange d'observations, il est décidé à la majorité de 52 sur 53 négociants présents, qu'une protestation sera adressée aux Chambres et tribunaux de commerce, ainsi qu'aux chambres syndicales des courtiers assermentés de Roubaix-Tourcoing.

Lecture est donnée de la protestation suivante :

« Les soussignés ayant appris par la rumeur publique que quelques courtiers et industriels sollicitaient l'autorisation d'établir sur nos places des ventes publiques mensuelles de blousses et déchets, prennent la liberté de protester auprès des membres de la Chambre de commerce et du tribunal, contre cette mesure qui causerait un préjudice considérable à toutes les maisons du négoce et aux courtiers marrons des villes de Roubaix-Tourcoing.

Ils noquiescent à la protestation, les soussignés négociants en blousses prennent en outre l'engagement de ne plus exposer aux ventes d'Anvers des blousses ou déchets provenant des peignages français.

Il est ensuite procédé à la nomination de la commission chargée de poursuivre le but du syndicat des marchands de laines.

La séance est levée à cinq heures.

Un brutal. — Hier matin, vers 9 h., un jeune homme de 16 ans, P. Dordeurs, passait rue du Tilleul, lorsque soudain il fit épouvantable en en lui disant : « Tu veux donner 4 sous ! »

Et pourquoi cela répondit le jeune homme. Alors celui qui lui avait fait l'injonction s'emparait de son chapeau, le volait et pour finir le lançait dans la devanture de l'estaminet Cornelis, dont un carreau fut brisé.

Le sang-froid et le calme du jeune qui passait en ce moment s'empara de l'agresseur qu'il conduisit au dépôt.

L'individu est un sieur Gustave Epinet, 20 ans, ratisseur.

Il a été interrogé par M. Collard, commissaire de police du 1er arrondissement et sera transféré aujourd'hui à Lille.

Outrage et rebellion. — Le nommé Désiré Castel, 30 ans, rattacheur, demeurant au Rhoubons-Tout, a été arrêté pour outrage et rébellion envers le garde-champêtre Dhal.

Chute de cheval. — M. Louis Monnois, marchand de lait à Ronchin, est tombé de cheval place Philippe-le-Bon, dimanche vers une heure un quart et s'est blessé la jambe gauche.

Après avoir reçu quelques soins à la pharmacie Lebrun, il a été reconduit en voiture à son domicile.

Causerie scientifique

A PROPOS D'HYGIÈNE

Diarrhée, constipation, voilà deux indispositions quelquefois passagères, bien souvent chroniques, que les personnes qui en sont atteintes cherchent à combattre par tous les moyens possibles car elles précèdent presque toujours une foule de maladies qui peuvent devenir sérieuses.

L'haleine fétide, les maux de tête, les rougeurs de la face, tel est le cortège à peu près forcé de la constipation.

La perte de l'appétit, la malpreté, l'anémie, voilà celui de la diarrhée.

Il n'est donc pas étonnant de voir ces deux indispositions, d'un effet diamétralement opposé, mais provenant toutes les deux de l'inflammation du tube intestinal, être traitées par les mêmes moyens, et que dans la diarrhée, comme dans la constipation, l'usage de la graine de lin ait des résultats surprenants.

Je laisse la parole au docteur Vallier, qui s'est occupé de l'action de la graine de lin au point de vue thérapeutique, et qui, en 1877, le 1er octobre, a publié dans le Journal des sages-femmes, un article intéressant sur la matière :

« Deux cas surtout ont servi à me convaincre de l'efficacité de ce remède. Le premier est consécutif l'observation que j'ai faite sur le vivaire d'une de nos épouses les plus importantes de Paris. Le Pavais connu le beau frais, l'air jeune, la figure pleine, jouissant d'une parfaite santé.

L'ayant perdu de vue pendant cinq ou six ans, je le rencontrai un jour dans la rue, il avait maigri, dans ce corps au teint jaune, à l'œil éteint, aux joues creuses, maigri et le traînant avec peine. A l'interrogé, et il me dit qu'on avait employé *la belle à toute médication* l'avait réduit peu à peu à un triste état de santé.

Je lui prescrivis l'usage de la graine de lin, et, six mois après, j'en fis satisfaction de le voir rétabli totalement.

La seconde observation concerne un employé du chemin de fer d'Orléans. Le sieur Fol, sous-chef de gare, d'un tempérament nerveux-sanguin, fut atteint à l'âge de 4 quarante-cinq ans, d'une série d'hémorragies nasales, se renouvelant jusqu'à trois par semaine, qui le réduisirent bientôt à un état anémique extrême. Quoiqu'il ne relevât pas directement de mon service, je lui conseillai mon remède, et sous son influence les hémorragies cessèrent. Pourtant je sus un jour qu'il en avait eu deux dans l'espace d'un mois. Il l'avait, il n'avoua qu'il avait cessé mon remède, il s'était laissé constiper, mais s'étant remis de nouveau au traitement (1866), il ne fut plus atteint d'hémorragie. Il a soin de reprendre le traitement aussitôt qu'il est un jour mal à l'aise.

J'ai voulu me rendre compte des causes de cet heureux résultat, et je me suis convaincu que les graines de lin ne sont point dépourvues de tannin ; elles sont réunies dans leur forme ordinaire, mais seulement elles sont dépourvues de leur mucus.

Elles agissent donc, pour ainsi dire, mécaniquement, comme une boule bienfaisante : lubrifiant, elles glissent sans irriter la membrane interne des intestins, et, à la saturant de sucs précaux, en, de là le relâchement des parties enflammées, et leur rétablissement dans leur état.

Une fois ce succès constaté, je fis part de ma découverte à mon savant ami le professeur Trousseau, qui l'essaya à son tour et la prescrivit désormais à tous ses clients atteints de constipation.

Le fer et le quinquina seraient des toniques par excellence s'ils n'occasionnaient la constipation. A ma connaissance, en même temps que le fer et le quinquina, le conseillé l'usage de la graine de lin, à la dose d'une cuillerée à soupe, matin et soir, dans un quart de verre d'eau ou de lait, et ces toniques sont parfaitement supportés et assimilés.

Mais c'est chez la future mère et chez la mère nourrice qu'il ne faut pas oublier ce médicament qui a rendu et qui rendra tous les jours de grands services, et le substituer, dans tous les cas, aux purgatifs qui, pour quelque effet immédiat, mais lugace, ne guérissant pas la constipation.

J'ai cru, dans un but d'humanité, devoir attirer l'attention de mes confrères sur ce remède si d'ici sages-femmes sur les lignes qui précèdent, convaincu qu'ils en trouveront bien.

Le Docteur ALTALIER, — Paris.

Ayant compris la difficulté pour ses malades de se procurer de la graine de lin selon son désir, le docteur Trousseau conseilla plus tard, à son ancien interne, M. TARIN, pharmacien à Paris, 9, Place des Saints-Pères, de spécialiser la graine de lin la plus riche des parties mucilagineuses, et de ne la livrer au public que lorsque cette graine débondée de tous corps étrangers et préparée avec le plus grand soin pour ne point irriter ni l'estomac ni l'intestin.

Tel a été le point de départ de la spécialité connue sous le nom de GRAINE DE LIN TARIN, qui, en quelques années, est venue se placer à côté des spécialités les plus appréciées.

La « Graine de Lin Tarin » ne se délivre qu'en boîte en fer-blanc scellée d'un cachet en cire rouge, et, de plus, la boîte et se trouve dans toutes les pharmacies.

Aujourd'hui, la Graine de Lin Tarin a fait son chemin ; ce n'est pas un médicament, mais son usage, qui fait partie intégrante du régime bien compris, s'est répandu rapidement dans tous les rangs de la Société, grâce à l'appui spontané du corps médical, qui a compris tout le bénéfice que les malades pourraient retirer en faisant usage de cette nourriture rafraîchissante, qui, M. TARIN s'est appliqué à tirer et à préparer pour la thérapeutique.

LE NORD

Aliennes-les-Marais. — Le Préfet vient d'accorder une somme de deux cents francs à la compagnie des sapeurs-pompiers. C'était le meilleur moyen de prouver combien il a été satisfait du dévouement que lui a fait la population de cette commune.